

## FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ INTERNE

### Note d'information aux étudiant-e-s du domaine Travail social inscrit-e-s dans les modules OASIS

La HES-SO a créé depuis 2006 une enveloppe financière annuelle par domaine pour soutenir la mobilité des étudiants-e-s au sein de la HES-SO. Cette décision avait pour but de leur permettre d'accéder de façon optimale aux infrastructures ainsi qu'aux compétences d'enseignement disponibles dans les différentes écoles d'une même filière.

Le montant de cette enveloppe est fixé chaque année par le Comité stratégique de la HES-SO et il permet d'indemniser une partie des frais de déplacement pour pouvoir suivre un module OASIS ou des modules d'orientation dans une autre école que celle de son immatriculation. Selon les règles établies pour l'emploi de l'enveloppe, l'indemnité se base sur un calcul des coûts de déplacement au prix des billets demi-tarif CFF de deuxième classe entre les gares principales du site d'immatriculation de l'étudiant-e et du site où il/elle va suivre son enseignement.

Pour votre information, l'organisation comptable de la HES-SO prévoit que la mobilité durant l'année académique est couverte par le budget de la deuxième année civile : c'est par exemple le budget 2011 qui finance la mobilité durant l'année académique 2010-2011. Le montant exact du budget qui est affecté au soutien à cette mobilité interne est cependant une décision ad hoc que prend le Comité stratégique dans sa séance du mois de mai. Ainsi, la somme disponible pour financer les déplacements dans le cadre des modules OASIS n'est connue que plusieurs mois après la fin de ces modules, et il ne couvre pas la totalité des frais incombant aux étudiant-e-s.

Le montant dévolu au domaine Travail social est réparti, dès son obtention, dans les écoles où les étudiant-e-s sont immatriculé-e-s, sur la base des inscriptions définitives dans des modules nécessitant des déplacements dans un autre site. Ce sont donc les écoles qui se chargent d'effectuer les versements à leurs étudiant-e-s, versements qui interviennent généralement vers la fin du semestre de printemps.

Pour les étudiant-e-s germanophones qui choisissent de suivre des enseignements correspondant aux modules OASIS dans une autre HES de Suisse alémanique, une indemnité de déplacement leur est accordée selon la même proportion de couverture que pour les autres étudiant-e-s OASIS.



Joseph Coquoz  
Responsable du domaine Travail social